



Fondation
de
France

PROGRAMME
PROMOTION DE L'AGRICULTURE
FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'ALIMENTATION SCOLAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

État des lieux : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo

Auteur : Chikomborero Gonesse



© RASCA PRODUCTION/Martin Demay

Repas organisé dans une école de la commune de Douna Burkina Faso © Rasca Production/Martin Demay



SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	3
AU BÉNIN	4
AU BURKINA FASO	7
AU SÉNÉGAL	10
AU TOGO	13
EN CONCLUSION	15
RÉFÉRENCES.....	16

SIGLES ET ACRONYMES

Anadeb : Agence nationale d'appui à la base

ANCB : Association nationale des communes du Bénin

CGE : Comités de gestion des écoles

Cicoddev : Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement

CPF : Confédération paysanne du Faso

CRS : Catholic relief service

Das : Direction de l'alimentation scolaire (Bénin)

Dcas : Division des cantines scolaires (Sénégal)

FCB : Fonds commun budgétaire

FSB : Filets sociaux et services de base

GAASS : Groupe d'amis de l'alimentation scolaire au Sénégal

GPE : *Global partnership for education*. (Français : Partenariat mondial pour l'éducation)

IEF : Inspections de l'éducation et de la formation

MEMP : Ministère des Enseignements maternel et primaire (Bénin)

MEN : Ministère de l'Éducation nationale (Sénégal)

MENA : Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (Burkina Faso)

OP : Organisation de producteurs

Pam : Programme alimentaire mondial

PDC : Programme de développement communautaire

Pnas : Politique nationale d'alimentation scolaire

Pnasi : Programme national d'alimentation scolaire intégré

Pnud : Programme des Nations unies pour le développement

PPCS : Programme présidentiel de cantines scolaires

Repas : Réseau des parlementaires pour l'alimentation scolaire et la modernisation des daaras (Sénégal)

Saber : *Systemic approach for better education result*

Unicef : Fonds des Nations unies pour l'enfance

AU BÉNIN

Les cantines scolaires au Bénin

Les premières cantines à l'initiative du Programme alimentaire mondial (Pam) sont mises en place au milieu des années 1970. L'implication de l'État béninois débute en 2000 avec un programme national mis en œuvre par le ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP) s'inspirant de l'approche du Pam. En 2014, le ministère se dote d'une Direction de l'alimentation scolaire (Das) qui gère le budget public alloué aux cantines et assure leur suivi-évaluation. La même année, une Politique nationale d'alimentation scolaire est adoptée. En 2015, les résultats ne sont pas jugés satisfaisants : ressources financières insuffisantes, complexité des procédures de passation de marché, mauvaise gestion des vivres.

Parallèlement, d'autres actions sont mises en œuvre par des organisations étrangères parmi lesquelles l'ONG américaine *Catholic relief service* (CRS), le Pam, le Fonds commun budgétaire (FCB) ou le Partenariat mondial pour l'éducation (PME/GPE).

En 2016, le nouveau gouvernement élu lance un autre programme d'alimentation scolaire. Celui-ci est doté d'un budget plus important et ambitionne de bénéficier à plus d'écoliers que le précédent. Sa mise en œuvre est déléguée au Pam dont l'approche est jugée la plus efficiente.

L'année 2017 marque un tournant avec la signature du Programme national d'alimentation scolaire intégré¹ (Pnasi, 2017/2021). Ce programme est l'application concrète de la Politique nationale de l'alimentation scolaire adoptée en 2014. Une nouvelle fois, **le gouvernement s'associe au Pam qui le conseille et assure la mise en œuvre du programme**. Dans sa mission **l'organisation onusienne collabore avec des ONG nationales** qui assurent la mobilisation des communautés et le suivi de l'exécution du Pnasi à échelle locale. Des ONG internationales, telles que le CRS, d'autres agences du système des Nations unies² et des bailleurs de fonds interviennent également dans le programme national de cantines scolaires.

Le suivi des cantines est aussi assuré par les Directions départementales des enseignements maternel et primaire qui ont en leur sein un service dédié à l'alimentation scolaire. Ces structures n'ont pas de pouvoir décisionnel sur les cantines dont la **gestion reste centralisée au niveau de l'État**. C'est pour cela que l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) mène actuellement un plaidoyer pour obtenir la décentralisation de la gestion des cantines vers les communes ou les départements.

Le Pnasi vise à terme la mise en place de cantines dans près de 4 000 écoles. Pour l'année scolaire 2019/2020, 3 234 écoles étaient couvertes par une cantine gouvernementale. Si l'on prend en compte les cantines mises en œuvre par le Pam seul on atteint le chiffre de 3 852. Ainsi, 642 782 écoliers³ bénéficient des cantines Pam/Pnasi⁴, soit un peu plus de 38 % des enfants scolarisés du pays. Au cours de la première année les cantines Pnasi ont été installées dans les écoles qui bénéficiaient du précédent programme gouvernemental. Pour les écoles choisies par la suite, les critères ayant permis leur intégration au Pnasi n'ont pas été jugés transparents. Le gouvernement ambitionne **une couverture la plus large possible** : ainsi 70% des écoles seraient couvertes par une cantine publique pour l'année scolaire 2021-22.

¹ Aujourd'hui toutes les fonctions de la Direction de l'alimentation scolaire ont été transférées au Pnasi.

² Unicef, Pnud, Fao etc.

³ Pour l'année scolaire 2017/2018, le Bénin comptait 1 660 247 enfants scolarisés en école primaire (Statistique du MEMP).

⁴ Parallèlement au Pnasi, le Pam met en œuvre au Bénin un Plan Stratégique Pays Intérimaire qui inclut des activités d'alimentation scolaire dans 620 écoles.

Le budget alloué aux cantines scolaires

Depuis ses premières interventions dans les programmes d'alimentation scolaire, l'État met à disposition du MEMP un budget destiné aux cantines scolaires. Un petit portefeuille était également alloué à la Direction de l'alimentation scolaire. La contribution financière de l'État à l'alimentation scolaire perdure aujourd'hui encore dans le cadre du Pnasi. Au moment du lancement du programme, le budget alloué au Pnasi s'élevait à 27,2 milliards de FCFA. Ce portefeuille a été revu à la hausse en 2018 pour atteindre les **48,8 milliards de FCFA (pour 4 années scolaires)**. Cette revalorisation a été possible grâce aux contributions apportées au programme par des partenaires financiers de l'État⁵ (y compris certains dons en nature). Cette somme est destinée à financer trois séries d'activités : « l'approvisionnement et le fonctionnement des cantines », « la mise en place d'activités multisectorielles à l'échelle des écoles et l'appui des groupements de producteurs pour un approvisionnement local des cantines » et enfin, « la mise en place de cadres de pilotage du Pnasi et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et communautaires ». Sur ce budget, 3,4 milliards de FCFA ont été débloqués pour financer les repas dans 3 179 écoles en 2018/2019 (soit environ 28 % du budget annuel).

Une contribution financière de 25 FCFA/jour/enfant est demandée aux parents. Cet argent permet d'acheter les protéines et les condiments nécessaires à la préparation des plats. Il est à ce titre indispensable pour offrir des repas équilibrés aux écoliers. Il permet aussi de rémunérer les prestataires recrutés dans la localité pour la préparation et le service des repas. La collecte de ces contributions ne se fait pas sans difficultés. Tous les parents d'élèves ne s'en acquittent pas et quand ils le font, leur participation est parfois irrégulière. Elle tend par ailleurs à diminuer avec le temps. De fait, ces contributions sont toujours en deçà des attentes. L'évaluation à mi-parcours du Pnasi n'a enregistré aucun phénomène d'exclusion pour les élèves dont les familles ne règlent pas la contribution. Elle n'exclut cependant pas que cela survienne dans le futur. Pour éviter que cette contribution ne devienne une source de tensions, d'autres sources de financement doivent être envisagées. En attendant, la position du Pnasi est de garantir un repas à chaque élève, que ses parents s'acquittent de la contribution ou non.

Approvisionnement des cantines scolaires

Le budget alloué au Pnasi est censé permettre d'offrir à chaque élève étudiant dans une école bénéficiant du programme 165 repas par année scolaire. Pour ce faire, le gouvernement assure trois livraisons de vivres par an. Les denrées peuvent être achetées sur le marché local, régional ou international. **La quantité minimale de produits locaux à acheter a été fixée à 10 % puis à 20 %**. Cette initiative promouvant le consommateur local est entérinée par la loi des finances de 2019 qui recommande que les cantines soient approvisionnées en produits locaux. **Les seuils fixés étaient modestes⁶ et laissaient de fait une place importante aux produits importés**. Par exemple, en 2017/2018, la totalité du riz distribué aux cantines était importée. 35 % venaient de Chine et du Japon, deux partenaires financiers dont la contribution au Pnasi se matérialise par des dons en nature. Le Pam qui est chargé d'organiser l'approvisionnement des cantines s'est engagé à se fournir au maximum sur le marché local. Nous notons cependant qu'en 2017, hormis les haricots et le maïs, les denrées fournies par le Pam étaient encore principalement importées. L'organisation se fournit principalement auprès de grossistes qu'il a agréé⁷.

⁵ En 2018 l'État comptait parmi ses partenaires, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine du développement, la Banque mondiale, la Coopération suisse et l'Allemagne se sont engagés à participer financièrement au Pnasi. La Chine et le Japon offrent des dons en nature.

⁶ Ces seuils ont été dépassés pour les deux années scolaires : 39% en AS1 et 37 % en AS2.

⁷ Sont agréés les détaillants capables de fournir des vivres de qualité et en quantité dans les délais exigés par le Pam. En 2019, 37 % des achats sur le marché national étaient réalisés chez ces grossistes.

Les OP béninoises peinent à s'imposer comme fournisseurs pour les cantines scolaires, même si certaines actions ont été entreprises. À travers le programme Pnasi, quatre options d'achats pour approvisionner les cantines scolaires ont été instaurées :

- Option d'achat par mise à disposition en nature ou sans compétition (option très rare)
- Option d'achat par compétition à tous (la plus utilisée)
- Option d'achat direct auprès des petits producteurs (actuellement en cours d'expérimentation)
- Option d'achat par compétition avec attribution de quotas (actuellement aussi en cours d'expérimentation)

Alors que les deux premiers cas ne sont pas du tout favorables aux OP, les deux autres le sont. À travers le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Pam identifie les coopératives de base mais il existe un problème de représentativité. Il faudrait d'abord échanger avec les OP, les interprofessions, qui devraient à leur tour identifier les coopératives de base. Au Bénin, les céréales comme le maïs, le niébé sont très demandées par les cantines scolaires mais ces demandes sont rarement comblées par des coopératives car l'identification de départ de ces coopératives n'a pas pris compte un certain nombre d'enjeux. Bien souvent, les OP ne sont pas adaptées aux standards du Pam, nécessitant alors un renforcement de leurs capacités pour répondre aux commandes de cette institution.

Néanmoins, le dynamisme d'un réseau de transformatrices de riz lui a permis de se faire entendre par la Première dame qui a intercedé en leur faveur auprès du Pam. Ainsi, elles ont pu livrer 1 200 tonnes de riz étuvé pour les cantines. **Fin 2020, le Pam s'est engagé à réserver une quote-part d'achat au riz et à l'huile produit au Bénin.** À cette occasion, il a également annoncé la volonté d'abandonner l'approvisionnement sur les marchés extérieurs pour le maïs. **Même si à ce jour rien n'a été entrepris dans ce sens, il y a une volonté affichée d'accroître la part de produits locaux dans les assiettes des écoliers.** Parallèlement, les produits maraîchers, à la charge des parents d'élèves sont quant à eux issus de la production locale. En attendant d'atteindre les objectifs annoncés, le Pam encourage la mise en place des jardins et/ou des champs scolaires prévus dans le Pnasi pour compléter les livraisons trimestrielles du programme. Il s'agit ici de faire participer les communautés locales à l'alimentation des écoliers. C'est aux parents d'élèves qu'incombe l'entretien de ces espaces de production. **En 2019 des champs scolaires avaient été mis en place dans 10 % des écoles bénéficiant du programme et les jardins dans 37 % des écoles.** Le faible déploiement de ces dispositifs dans les écoles peut être justifié par un manque d'eau et/ou de terre, par la présence d'animaux transhumants ou bien encore par l'absence de volonté des parents. Malgré le souhait affiché par le programme, **le soutien aux activités multisectorielles, aux producteurs locaux et l'achat de leurs productions⁸ peine à être amorcé à cause du manque de ressources.** À travers l'alimentation scolaire, le Pnasi ambitionne de dynamiser l'économie locale en incitant l'achat auprès de petits producteurs. Cependant face à la faiblesse des seuils cibles imposés et la difficulté de lancer les activités de la deuxième composante il convient de se demander dans quel mesure ce programme peut-il être qualifié « d'intégré⁹ » ?

En savoir plus sur les cantines/marchés institutionnels au Bénin :

- Entretien avec Joseph Koutchika du Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCRB), [Un accord cadre pour gagner des parts de marché public](#), 2021

⁸ Activités de la deuxième composante du Pnasi.

⁹ L'approche « intégrée » vise à associer l'alimentation scolaire à des interventions en faveur de la santé, la nutrition, l'agriculture, l'hygiène et l'assainissement. Une telle approche permet de maximiser les effets des actions entreprises.

AU BURKINA FASO

Les cantines scolaires au Burkina Faso

En amont des premières cantines institutionnalisées, des dynamiques endogènes existaient : les chefs de village collectaient les denrées alimentaires pour nourrir les enfants à l'école. Les premières cantines gérées par l'ONG américaine *Catholic relief service* (CRS) se développent sur l'ensemble du territoire des années 1960 aux années 90. L'ONG exprime alors sa volonté de se retirer progressivement des programmes d'alimentation scolaires burkinabè.

L'État s'implique progressivement en devenant le responsable d'exécution du programme de cantines. Il crée en 1988 un service dédié à la gestion des cantines pour les écoles qui n'étaient plus couvertes par le CRS. En 2000, le gouvernement annonce un plan¹⁰ pour la construction d'une cantine dans chaque école du pays et le Pam commence à intervenir également. Le CRS se maintient dans les espaces ruraux, à faible taux de scolarisation ou soumis à l'insécurité alimentaire. Face à ces départs, les cantines dites endogènes font leur retour¹¹ sous l'impulsion du gouvernement. Il s'agit d'un modèle de cantines autogérées dans lequel chaque famille donne une contribution¹², en nature ou en espèces, afin de constituer un stock de vivres destiné à la préparation des repas des écoliers. Cette réserve est parfois complétée par la mise en place d'un jardin ou d'un champ scolaire. Des années 1990 à 2011, **la constitution d'une cantine endogène était la condition *sine qua non* pour bénéficier de la dotation en vivres de l'État**. Elle n'était livrée qu'au deuxième trimestre. À ce titre, la cantine autogérée était à la fois un moyen d'autonomiser les écoles et de compléter l'approvisionnement institutionnel insuffisant. À partir de 2011, l'État abandonne cette exigence et commence à octroyer des vivres à toutes les écoles du pays sans condition.

Malgré les efforts consentis par l'État et ses partenaires, la gestion des cantines scolaires était compliquée par sa centralisation, la lourdeur des procédures d'acquisition, de transport et de stockage des vivres. Pour répondre à ces problématiques, **un arrêté de 2016 a délégué aux mairies des 41 provinces¹³ la gestion des services de cantine**. À travers cette décentralisation, les pouvoirs publics voulaient améliorer le système éducatif du pays mais aussi responsabiliser les communautés locales pour impulser un développement à la base. Tous ces efforts faits pour lutter contre l'insécurité alimentaire des écoliers ne profitent pas aux enfants non scolarisés. Ainsi, le Président burkinabè a lancé en juin 2021 l'initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas équilibré par jour ». Ce programme qui devrait durer jusqu'à la fin du mandat de monsieur Kaboré se veut plus inclusif que les dispositifs précédents dans la mesure où il vise tous les enfants en âge d'aller à l'école ; scolarisés ou pas. En outre, l'objectif affiché est l'achat des denrées aux parents producteurs agricoles.

Fonctionnement des cantines scolaires : budget et organisation

Le programme d'alimentation scolaire burkinabè bénéficie de trois sources de financement majeures. **L'État** alloue suivant les années entre 18 et 20 milliards de FCFA aux cantines. Ce budget est complété par les appuis de **partenaires** étrangers. Il peut s'agir d'autres États au titre de l'Aide publique au développement, d'ONG ou encore d'organisations internationales. Par exemple en 2020, le Pam et le CRS ont subventionné 7 milliards de FCFA aux cantines burkinabè. **L'argent de l'État et de ses partenaires est réparti dans les communes en**

¹⁰ Plan décennal de développement de l'éducation à la base (PDDEB, 2000/2009).

¹¹ Pendant la période de colonisation, les cantines scolaires existaient sous la forme de cantines autogérées par les parents et les collectivités locales.

¹² Montant ou quantité de la contribution variable d'une école à l'autre et en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

¹³ Le Burkina Faso compte 45 provinces. En 2016, l'ONG CRS mettait en œuvre des cantines scolaires dans régions (Bam et Sanmatenga), le Pam dans deux autres (Séno et du Soum) et l'État dans les quarante-et-une restantes.

fonction du nombre d'écoles primaires qu'elles comptent sur leur sol. Il sert principalement à l'achat de denrées. Les **communes** jouent également un rôle moteur dans le fonctionnement des cantines. Depuis l'arrêté de 2016, il revient aux maires de mettre en place des initiatives locales pour mobiliser des fonds complémentaires destinés à la mise en place d'infrastructures¹⁴ et à l'achat de matériel dédié à la restauration des écoliers. Il incombe également aux municipalités de rémunérer les cuisinières.

Les financements alloués par l'ensemble des acteurs sont très en deçà des besoins. Ils ne permettent de couvrir que trois mois de cantines sur les neuf de l'année scolaire. En outre, les infrastructures mises à disposition des cantinières sont parfois très précaires. Parfois elles ne disposent que d'un abri pour cuisiner et dans la majorité des cas, la préparation des repas s'effectue à l'extérieur, malgré l'interdiction de cuisiner à l'air libre. De plus, il n'est pas rare que ces femmes soient finalement rémunérées par les parents que lorsqu'ils le peuvent. À défaut, les écoles recourent bénévolement aux femmes de la communauté bénéficiaire. Pour toutes ces raisons, la contribution des parents reste indispensable. Elle est présentée par les autorités du pays comme la meilleure solution pour compléter les efforts consentis par l'État, ses partenaires et les communes pour nourrir les écoliers. Aujourd'hui, les cantines endogènes sont présentes dans quasiment toutes les écoles rurales. Même si elles permettent de prolonger le fonctionnement de la cantine de deux mois chaque année, elles rencontrent des difficultés, principalement sur le plan logistique. Les cantines autogérées peinent parfois à mobiliser les contributions des parents d'élèves, particulièrement dans les régions où les parents ont été accoutumés à une cantine entièrement gratuite. Les difficultés économiques rencontrées par les familles justifient également des défauts de participation. Dans certaines localités, le fait de ne pas verser sa contribution est sanctionné par l'exclusion des enfants de la cantine.

L'initiative présidentielle lancée en juin sera quant à elle cofinancée par l'État (57 %), les partenaires techniques et financiers (47 %) et les bénéficiaires (1 %). Le portefeuille de plus de 488 milliards de FCFA de ce projet ne sera pas entièrement dédié à la restauration scolaire. L'idée est d'abord d'agir sur la production afin d'augmenter la quantité de denrées disponibles pour les cantines scolaires.

Finalement, le modèle burkinabè peut être présenté comme participatif puisque les autorités comptent sur l'étroite collaboration des parents pour faire fonctionner les cantines.

Approvisionnement des cantines scolaires

Depuis 2016, l'achat des produits bruts destinés aux cantines a été délégué aux communes. Avec cette décentralisation, l'idée était d'aller vers un système de proximité, plus efficient et plus efficace dans l'acquisition et la dotation des écoles en vivres. L'autre objectif était d'offrir une opportunité aux producteurs et aux transformateurs locaux d'écouler leurs productions en créant une demande prévisible. D'ailleurs, **un arrêté du Premier ministre** paru en 2017 **classe les cantines parmi les structures contraintes de s'approvisionner prioritairement en produits locaux. L'acquisition de denrées alimentaires directement auprès** de groupements ou associations **d'agriculteurs est d'ailleurs présentée comme une solution** pour contourner certaines des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des cantines. Un guide de gestion des cantines scolaires¹⁵ a été élaboré en 2019 dans l'objectif, entre autres, de renforcer l'achat de produits locaux. La Confédération paysanne du Faso (CPF) travaille à convaincre l'État de prendre davantage de mesures pour faciliter la participation des organisations paysannes aux marchés institutionnels, parmi lesquels les cantines. Parallèlement, la nouvelle initiative du Président Kaboré (2021) semble aller dans le sens du

¹⁴ Magasin de stockage pour les vivres, cuisines, points d'eau.

¹⁵ Guide destiné à accompagner les acteurs de l'alimentation scolaire, dont les communes dans la gestion des cantines.

renforcement des liens entre production locale et alimentation des petits burkinabè. L'objectif affiché est l'achat des denrées aux parents producteurs agricoles.

En attendant des résultats, la part des denrées issues des champs des petits producteurs servies dans les écoles reste encore faible. À titre d'exemple, dans la région des Cascades, seulement 9 % du budget alloué aux cantines est reversé aux OP locales [*chiffre 2019, il varie de quelques pourcents d'une année sur l'autre*]. Les grandes entreprises et les grossistes importateurs monopolisent ces parts de marché. Cela réduit considérablement les retombées de l'alimentation scolaire sur l'économie locale alors même que c'était l'un des objectifs de la décentralisation.

En savoir plus sur les cantines/marchés institutionnels au Burkina Faso :

- Entretien avec Jacob Kiema de la Confédération paysanne du Faso, [Les Cascades : une région test pour ouvrir le marché des cantines](#), 2021
- Entretien avec Estelle Dandoy d'Acting for Life, [Organisations paysannes et marchés institutionnels au Burkina Faso](#), 2020

AU SÉNÉGAL

Les cantines scolaires au Sénégal

Les premières cantines dans les années 60 sont majoritairement le fait d'organisations étrangères (Pam, FAO et des ONG) mais aussi de l'État. L'État s'est doté en 2009 d'une Division des cantines scolaires (Dcas). Il s'agit d'un organisme rattaché au ministère de l'Éducation nationale (Men) et dont la mission principale est la promotion du développement des cantines scolaires. Ses membres sensibilisent le gouvernement, les parlementaires et les partenaires techniques et financiers. La Division est également chargée d'assurer la planification, la coordination et le suivi-évaluation des programmes et des opérations sur les cantines. Elle a conduit en 2016 un programme visant à couvrir un peu plus de 3 000 établissements scolaires¹⁶ avec l'appui du Pam.

En 2012, le Sénégal adopte une politique d'alimentation scolaire qui reconnaît la restauration scolaire comme une opportunité pour la valorisation de la production locale. Malheureusement les financements, les outils techniques et la réglementation peinent à se mettre au service de cette politique. Afin d'impulser un financement adéquat et pérenne de l'alimentation scolaire au Sénégal à travers le vote d'une loi, CICODEV Afrique est en train de construire un consortium regroupant les acteurs de l'alimentation scolaire locaux, nationaux et internationaux autour d'un plaidoyer auprès des décideurs et à la base. D'autres acteurs sénégalais œuvrent aussi à l'amélioration de l'alimentation des écoliers. C'est ainsi qu'a vu le jour le Groupe d'amis de l'alimentation scolaire au Sénégal¹⁷ (GAASS) en 2019. Le collectif souhaite sensibiliser le public aux bienfaits de l'alimentation scolaire et soutenir les efforts déjà engagés à la faveur de la mise en œuvre d'un programme national dédié aux cantines. En outre, il entend convaincre l'État d'assurer un financement durable aux cantines tout en l'accompagnant dans son objectif de les démocratiser. Dans la même direction, le Réseau des parlementaires pour l'alimentation scolaire et la modernisation des daaras¹⁸ (Repas) a été créé au cours de l'été 2021. Ses membres souhaitent aussi militer pour « l'amélioration et la généralisation de l'alimentation dans les écoles », « le renforcement de son cadre politique et légal » et pour l'allocation de « financements durables et adéquats ». La constitution de ces mouvements se fait dans une période où le Sénégal connaît une réduction du nombre d'écoles publiques bénéficiant d'un service de cantine. En 2011, 63 % des écoles publiques en milieu rural étaient dotées d'un tel service contre 12,6 % cinq années plus tard.

C'est dans ce contexte qu'en 2020 le chef d'État, Macky Sall a fait la promesse de mettre en œuvre un Programme présidentiel de cantines scolaires (PPCS). Ce programme national, inspiré par le modèle brésilien, devra être élaboré par le MEN avec la contribution du Pam. Il vise à atteindre **70 % des écoliers scolarisés dans le public contre 13 % actuellement**. Le programme s'étendra sur cinq ans dans les 14 régions du pays. En lien direct avec ce PPCS, et en réponse à la pandémie de la Covid-19, le MEN a lancé en mars 2021 des cantines dans 637 écoles situées en zones rurales et périurbaines défavorisées de sept régions. Cette initiative est soutenue par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et le Pam¹⁹. Elle illustre **l'omniprésence des acteurs extranationaux dans l'alimentation scolaire**. Par exemple, en 2021, le Pam intervient dans plus de 12 000 écoles. Près de 237 000 enfants sont concernés.

¹⁶ Étaient concernées des écoles préscolaires, élémentaires et quelques écoles coraniques.

¹⁷ Groupe informel composé de personnalités de la société civile et de la classe politique ainsi que d'universitaires soutenant les activités liées à l'alimentation scolaire.

¹⁸ Écoles coraniques.

¹⁹ Initiative mise en place dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'enseignement au Sénégal - Riposte et Résilience (Pades-RR). Le programme coûtera 3,8 milliards de FCFA.

Le budget alloué aux cantines scolaires

Le rapport Saber²⁰ de 2014 estimait que 74 % des cantines scolaires au Sénégal fonctionnaient grâce aux financements du Pam. L'organisation intervient suivant deux modalités principales : des appuis complétés par les dotations des parents d'élèves et/ou la contribution du gouvernement ou bien, la livraison de vivres combinée à la distribution de bons alimentaires. Ces bons sont transmis chaque mois aux chargés des cantines scolaires des Inspections de l'éducation et de la formation (IEF) qui les distribuent ensuite aux écoles bénéficiant du programme du Pam. Leur valeur est estimée en fonction du nombre de jours de cantines pris en charge (par mois), du nombre d'élèves bénéficiaires et du coût de la ration journalière. Elle est cependant en diminution depuis 2014. Initialement un coupon journalier valait 120 FCFA/élève. En 2015/2017, ce même bon ne valait plus que 70 FCFA/j/élève²¹. Cette dévaluation témoigne de la réduction des fonds alloués par le Pam aux cantines scolaires du pays depuis 2014. Cela a sans doute contribué à l'augmentation de l'implication de l'État dans l'alimentation scolaire dont témoigne une étude du Pam²². Cet engagement s'est matérialisé par l'allocation de financements publics aux cantines. Pour l'année 2015/2016, les écoles publiques devaient dédier une part de 16,2 % de leur dotation annuelle au fonctionnement des cantines. L'année scolaire qui a suivi, ce portefeuille qui devait être attribué à toutes les écoles est partagé en parts égales de 372 196 FCFA devant être allouées à 1 050 écoles. Malgré l'effort consenti par les pouvoirs publics, cette allocation présente plusieurs limites. D'abord, les écoles pouvant en bénéficier ne sont pas toujours au courant de leur éligibilité. Ensuite, l'absence de directives au niveau central empêche les IEF de distribuer cet argent aux établissements qui en font la demande. Enfin, lorsque les parents ont connaissance de l'existence de ces ressources, ils cessent de verser leur contribution pour le fonctionnement de la cantine. À cela il faut ajouter le fait que cette dotation n'est pas assez conséquente pour permettre la démocratisation de l'alimentation scolaire. Face à cette insuffisance, la Division des cantines scolaires continue de recommander aux écoles d'affecter une part (16,4 %) de leur dotation annuelle aux cantines. Cette mesure n'étant pas obligatoire, aucun contrôle n'est effectué pour s'assurer que les établissements l'appliquent. Le fait que l'alimentation scolaire ne compte pas parmi les compétences des collectivités territoriales est un autre facteur limitant. Effectivement, les autorités locales peuvent difficilement avoir des lignes budgétaires dédiées. Elles sont toutefois à l'origine de petites dotations ponctuelles et peuvent solliciter la participation d'entreprises locales au titre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). *In fine* les programmes d'alimentation scolaire restent dépendants des financements étrangers. L'initiative lancée en mars 2021 par le MEN va bénéficier d'un financement de 552 millions de FCFA du Partenariat mondiale pour l'éducation.

Modalités de fonctionnement des cantines scolaires

Depuis les premières expériences, plusieurs modèles de cantines se sont succédé sans qu'un ne s'impose. Dans le cas des initiatives gouvernementales, leur gestion est dévolue aux Comités de gestion des écoles²³ (CGE). En cas d'éligibilité à un programme de cantine, ils gèrent les ressources allouées par l'État et/ou le Pam. Ces groupes coordonnent l'ensemble des activités des cantines, de l'achat des denrées à la préparation des repas.

²⁰ Le *Systemic approach for better education result* est une initiative de la Banque mondiale visant à « évaluer les systèmes d'éducation par rapport aux normes mondiales [...] afin d'aider les pays à réformer leurs systèmes éducatifs ». Dans le cadre de Saber-alimentation scolaire, la Banque a recueilli, analysé et diffusé des informations sur l'alimentation scolaire dans le monde.

²¹ Un déjeuner coûte 104 FCFA et un petit déjeuner 40 FCFA. Le bon quotidien de 70 FCFA permet d'offrir à un écolier l'équivalent de deux déjeuners et trois petits déjeuners par semaine. Le bon quotidien de 120 FCFA permettait de financer cinq déjeuners et deux petits déjeuners.

²² PAM (2018), *Évaluation décentralisée de la modalité transfert monétaire utilisée dans le programme de cantines scolaires appuyé par le PAM au Sénégal*. La croissance de cet engagement a été observée entre 2014 et 2017.

²³ Composé du personnel enseignant et administratif, d'élèves, de membres de la communauté où l'école est établie ou qu'elle polarise ainsi que de représentants d'organisations de la société civile actives dans la zone.

Ce modèle de gestion peut présenter quelques limites. En effet, la possibilité de faire des économies d'échelles en passant par un achat en gros est réduite. Des dysfonctionnements au sein du CGE peuvent être à l'origine d'un service de moindre qualité, préjudiciable pour les écoliers. Aussi, un tel système complique le suivi et le contrôle des lieux de restauration. Même si elles présentent leurs propres limites, les cuisines centrales mises en place par le GRDR et CICODEV dans le département de Rufisque peuvent être vues comme une solution pour contourner certains des problèmes susmentionnés. Par ailleurs, grâce aux économies d'échelles possibles, les repas préparés dans ces cuisines sont plus abordables.

Approvisionnement des cantines scolaires

Les organisations internationales intervenant au Sénégal semblent soucieuses de faire le lien entre alimentation scolaire et production locale. En 2014, le rapport Saber de la Banque mondiale insistait sur la nécessité de lier les programmes des cantines aux productions locales. Parallèlement, dans les initiatives qu'il appuie depuis 2014, le Pam soutient la mise en place de jardins ou champs scolaires pour compléter les autres sources d'approvisionnement. Il encourage aussi les Comités de gestion d'écoles à se procurer des produits locaux avec les bons alimentaires qu'il distribue. D'ailleurs, les CGE sont sensibilisés au consommer local mais rien ne les contraint à acheter des produits sénégalais. Dans les faits, peu de denrées acquises grâce aux coupons sont d'origine locale²⁴. Finalement, le recours aux bons du Pam ne participe pas, comme attendu, à la stimulation de la production locale. Ils sont échangeables auprès de détaillants agréés par le Pam qui s'approvisionnent auprès de grossistes. Ces derniers se fournissent loin des bassins de consommation réduisant *de facto* les retombées sur l'agriculture locale.

Le cadre législatif sénégalais prévoit plusieurs mesures pour favoriser l'accès des petits producteurs aux marchés publics. Il autorise, entre autres, les CGE à s'approvisionner de gré à gré sur le marché s'ils effectuent des achats inférieurs à 3 millions de FCFA. Cette règle ne semble pas les inciter à se tourner vers les agriculteurs locaux puisque les produits importés restent importants dans les assiettes des écoliers. Dans le cadre du programme de la Dcas, des jardins scolaires avaient été mis en place dans plus d'une vingtaine de villages du Kaolack pour augmenter la part de produits locaux dans les repas.

En savoir plus sur les cantines/marchés institutionnels au Sénégal :

- Entretien avec Gwenaëlle de Jacquilot du Grdr, [Des cuisines au cœur du développement territorial](#), 2021

²⁴ Sont issus de la production locale le sel iodé, les légumineuses, l'arachide. La proportion de riz local est variable en fonction des régions et de la qualité proposée par les détaillants.

AU TOGO

Les cantines scolaires au Togo

À la demande du ministère des Enseignements, le *Catholic relief service* (CRS) développe des cantines scolaires sur l'ensemble du territoire entre 1967 et 1992.

Le gouvernement ne s'implique cependant dans les programmes d'alimentation scolaire qu'au début des années 2000. Dès lors, il est soutenu par différents partenaires étrangers tels que le Pam, la Banque mondiale, l'Unicef ou le Pnud. En 2008, il lance un Programme de développement communautaire²⁵ (PDC, 2008/2016) ayant un volet cantines scolaires ouvert aux écoles situées en « zones sinistrées, [soumises] à la déperdition scolaire, à la disparité de genre ou à l'absence d'infrastructures adéquates ».

Une Politique nationale d'alimentation scolaire (Pnas, 2014/2022), élaborée avec l'intervention du Pam, est adoptée en 2013. Elle ambitionne de garantir l'accès à une alimentation suffisante et nutritive aux écoliers. Cette politique renvoie à la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que l'on retrouve dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape, 2013/2017) dont l'un des axes appuie la mise en place de cantines et de jardins scolaires. La question de l'alimentation scolaire se maintient dans l'agenda politique togolais les années qui suivent. Elle apparaît notamment dans le Plan national de développement (PND, 2018/2022) qui fait du développement des cantines un pilier de la protection sociale. Le projet Filets sociaux et services de base (FSB, 2018/2021) prend la suite du PDC et poursuit le développement des cantines scolaires. À la fin de la deuxième année, les élèves de plus de 300 écoles avaient pu bénéficier du programme.

Un tournant est marqué en juin 2020 grâce au vote, à l'unanimité, d'une loi relative à l'alimentation scolaire. Ce texte donne un cadre législatif au programme de cantines scolaires qui avait été initié par le PDC. Il régit entre autres les conditions d'approvisionnement et de stockage des denrées, la responsabilité des différents acteurs et les sanctions en cas de détournement des ressources destinées aux cantines.

Le budget alloué aux cantines scolaires

Entre 2008 et 2019 les programmes de cantines scolaires ont bénéficié de 19,7 milliards de FCFA. Sur cette somme, 13,7 milliards ont été alloués par la Banque mondiale et 6 milliards par l'État togolais. Le projet FSB, toujours en cours, jouit lui aussi d'un cofinancement de l'État et de la Banque mondiale. L'institution financière alloue aux cantines chaque année 1,5 milliard de FCFA et l'État 1 milliard. Cette somme est largement insuffisante, **les écoles couvertes sont minoritaires**. En 2020, la Banque s'est retirée du programme de restauration scolaire l'amputant d'un peu plus de la moitié de son budget. Après cela, la valeur d'un repas est passée de 165 à 125 FCFA. Pour compenser cette perte, une contribution financière s'élevant à 10 FCFA est demandée aux parents. La collecte de cette participation est parfois compliquée dans les écoles où les parents ont connu des cantines entièrement gratuites par le passé. Elle peut ainsi être une source de conflit entre les parents tributaires et les non-tributaires. Malgré tout, l'effort financier consenti par l'État et les parents d'élèves ne permet pas d'assurer aux enfants des repas équilibrés (protéines insuffisantes, absence de fruits, portions réduites). Le programme d'alimentation scolaire bénéficie par ailleurs de dons, d'appuis étrangers. C'est ainsi qu'il a reçu

²⁵ La phase pilote du programme (PDC) se déroule entre 2008 et 2013 et la seconde phase (PDC plus) entre 2014 et 2016. L'initiative vise à améliorer l'accès des populations pauvres aux infrastructures de base (écoles, centres de santé, assainissement etc.), à désenclaver des villages, à permettre aux populations de développer des activités rémunératrices et améliorer la sécurité alimentaire. Le programme a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale s'élevant à 44,9 millions de dollars.

600 tonnes de vivres en 2020 dans le cadre d'un programme d'aide initié par les États-Unis via l'ONG CRS.

Modalités de fonctionnement des cantines scolaires

Dans le cadre des PDC la préparation et la distribution des repas étaient assurées par des femmes issues de la localité appelées « mamans cantines ». Pour occuper ce poste, les cuisinières recevaient une formation sur la sécurité alimentaire, les normes d'hygiène et de qualité. Une fois en fonction, elles devaient toujours avoir un carnet de santé professionnel à jour²⁶. Chaque cuisinière avait à sa charge 40 élèves et retenait une partie du prix des repas vendus pour se rémunérer. Ainsi, elle conservait 15 FCFA pour un déjeuner à 165 FCFA. **La loi relative à l'alimentation scolaire de juin 2020 confirme ce principe des mamans cantines.** Une cuisine est mise à leur disposition dans les écoles bénéficiant du programme. **L'Anadeb**, qui coordonne les programmes de cantines depuis 2017, **transfère les fonds alloués à l'alimentation scolaire aux ONG locales chargées de la mise en œuvre des cantines.** Celles-ci les font ensuite parvenir aux comités de gestion des cantines des écoles bénéficiaires en fonction de l'effectif des élèves. À leur tour, ils reversent les fonds aux mamans cantines qui procèdent à l'achat des denrées. L'approvisionnement est effectué chaque semaine sur le marché local de gré à gré et à partir des menus définis avec les comités des parents d'élèves. Dans le modèle togolais, il n'y a pas d'intervention des autorités locales dans la gestion de la restauration scolaire.

Approvisionnement des cantines scolaires

Depuis le lancement des PDC on retrouve dans les programmes d'alimentation scolaire togolais l'idée que les repas servis doivent être composés de produits locaux. Le recours aux denrées importées ne devrait être envisagé qu'en cas d'indisponibilité des produits locaux sur le marché. Cet impératif figure encore dans la loi de juin 2020. Elle précise que « **40 % des ressources financières alloués à chaque école [doivent être] utilisées à l'acquisition des denrées alimentaires directement auprès des producteurs agricoles locaux** ». Les mamans cantines, qui sont chargées de l'approvisionnement, sont formées à l'utilisation des produits locaux. Malgré ces dispositions, les produits importés sont encore présents dans les assiettes des écoliers togolais. Cela peut être expliqué par des problèmes de disponibilité des produits locaux, particulièrement sur les marchés urbains ou encore par les habitudes des mamans cantines qui préfèrent souvent se tourner vers des grossistes au détriment des producteurs. Aussi, il n'est pas dénué de sens de supposer que les dons effectués en nature peuvent majoritairement être composés de produits importés comme c'est le cas au Bénin. Enfin, aucun contrôle n'est effectué pour s'assurer que les cuisinières respectent les seuils imposés par la loi relative à l'alimentation. Actuellement, des réflexions sont en cours pour que les achats à destination des cantines soient groupés et non plus délégués aux mamans cantines.

- Entretien avec Nasser Lawani d'ETD, [Les « mamans cantines » : un nouveau débouché possible pour les paysans ?](#) 2021

²⁶ Carnet délivré tous les six mois.

EN CONCLUSION

Dans les pays observés, les budgets alloués et les modalités de mise en œuvre des cantines scolaires sont variées. Cependant, il est possible de relever des similitudes, notamment dans la gestion des cantines. La tendance semble être à la centralisation puisque seul le gouvernement burkinabè a délégué cette tâche aux communes. Malgré tout, l'administration des cantines ne semble pas pouvoir être véritablement qualifiée de centralisée dans la mesure où des structures intermédiaires (ONG, CGE, IEF etc.) appuient l'État et gèrent de façon autonome certaines tâches (l'approvisionnement par exemple). Par ailleurs, la contribution des parents semble être indispensable au bon fonctionnement des restaurants scolaires. Dans les quatre pays, elle est sollicitée suivant des modalités diverses. Ces participations restent néanmoins difficiles à collecter et sont souvent en deçà des attentes précarisant ainsi l'accès de certains écoliers à l'alimentation. Au-delà de l'impératif d'atteindre la sécurité alimentaire, l'alimentation scolaire peut aussi être envisagée comme un outil pour impulser le développement local en assurant aux agriculteurs des débouchés. Dans ce sens, les gouvernants de ces quatre pays tentent de développer et renforcer les liens entre alimentation scolaire et production locale. Cela passe par la mise en place de seuils obligatoires, de mesures incitatives ou plus simplement par la formulation de recommandations pour pousser les acteurs des cantines scolaires à se tourner vers les produits nationaux. À ce jour, ces efforts n'ont pas permis de faire évoluer la part des denrées locales dans les repas. Dans le même temps, les organisations internationales, telles que le Pam, qui œuvrent dans l'alimentation scolaire affichent elles aussi une volonté de soutenir le « consommer local » sans résultats significatifs. Les producteurs locaux peinent parfois à entrer en contact avec elles. Ces difficultés traduisent plus généralement celles que rencontrent les petits producteurs et leurs organisations à s'insérer dans les marchés publics. Trois principaux freins peuvent être mentionnés. D'abord les procédures d'accès et les demandes (en termes de quantités ou de délais) se révèlent souvent hors de portée pour les acteurs de l'offre. Ensuite, les délais de paiement pratiqués par les commandeurs publics sont impraticables pour les petits producteurs. Enfin, la question de la qualité semble être une problématique de taille au Burkina Faso et au Togo où les acteurs de la demande craignent que les produits locaux soient de moins bonne qualité que leurs concurrents importés. Enfin, la réalisation de cet état des lieux a mis au jour les difficultés que rencontrent les programmes d'alimentation scolaire pour obtenir des financements de la part des gouvernements.

In fine, la question de l'alimentation scolaire est à la croisée de thématiques importantes telles que la sécurité alimentaire et le développement territorial. C'est à ce titre que de nombreux acteurs ouest-africains luttent pour obtenir des lois garantissant le développement des cantines avec des approvisionnements locaux.

RÉFÉRENCES

SOURCES JURIDIQUES

SÉNÉGAL

Ministère de l'Éducation nationale (2015), « Arrêté ministériel n° 1383 en date du 30 janvier 2015 portant application du décret n° 2014-904 du 23 juillet 2014 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Comités de Gestion d'École (CGE) et des Unions de Comités de Gestion d'École (UCGE) », *Journal officiel de la république du Sénégal*, pp. 3. Consulté sur : <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article10349>

TOGO

Assemblée nationale (2020), « Loi relative à l'alimentation scolaire », *Journal officiel de la république togolaise*, pp. 6. Consulté sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/tog197390.pdf>

RAPPORTS ET LITTÉRATURE GRISE

BÉNIN

Abitor K., Akologbo G., Lawani N, (2021), Étude de faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au Togo et au Bénin, AFL, ETD, pp. 56. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/approvisionnement-cantines-scolaires-en-produits-locaux/>

Bichard A., Cossu M., Ogouniyi Adimi E., Thoreux M., (2019), Évaluations conjointe à mi-parcours du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI), Pam, pp. 198. Consulté sur : <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000112478/download/>

Sexton D. (2019), Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux sur les marchés institutionnels au Togo et au Bénin, AFL, GIC, Oadel, pp. 89. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/app/uploads/%C3%89tude-March%C3%A9s-institutionnels-Togo-et-B%C3%A9nin.pdf>

BURKINA FASO

AFL, Soutenir la commande publique de produits agricoles dans la région des Cascades au Burkina Faso, pp. 5. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/app/uploads/Plaque-V5-AMIAGRI.pdf>

Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (dir.) (2017), Guide de gestion des cantines scolaires à l'usage des communes du Burkina Faso, pp. 17. Consulté sur : http://www.csfef.org/wp-content/uploads/2017/04/guide_cantine_du_28_mars_VF_DAMSSE_publi%C3%A91.pdf

Sanchez Garrido E., Suarez Sanchez I. (2015), Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso. Les cantines scolaires, Rapports de recherche Oxfam, pp. 46. Consulté sur : <http://aprossabf.s3.amazonaws.com/rr-food-security-burkina-faso-school-canteens-070415-fr.pdf>

Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire, (2019), Cantines endogènes à l'école primaire. Consulté sur : https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/05/BURKINA-BPR_02_cantines-endogenes_FR.pdf

Sexton D. (2018), Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux en vue d'un passage à l'échelle de la commande institutionnelle au Burkina Faso, AFL, pp. 38. Consulté sur : <https://www.alimenterre.org/etude-sur-les-produits-agricoles-locaux-en-vue-d-un-passage-a-l-echelle-de-la-commande>

SÉNÉGAL

Bichard A, Ngom M., Thoreux M., Watt A., Leturque H. (2018), Évaluation décentralisée de la modalité transfert monétaire utilisée dans le programme de cantines scolaires appuyé par le Pam au Sénégal, Pam, pp. 153. Consulté sur : https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000074400/download/?_ga=2.104638087.648322212.1594623880-59013598.1590585079

Division des cantines scolaires, Ministère de l'enseignement périscolaire, de l'élémentaire, du moyen secondaire, et des langues nationales, Programme de développement de l'éducation et de la formation (2011), Guide de mise en place et de gestion de cantines scolaires, pp. 84. Consulté sur : https://mediatheque.agencemicroprojets.org/wp-content/uploads/Publications-National_Feeding_Guide_Senegal-details-1.pdf

Global partnership for education (2021), « Lancement du programme de cantines scolaires dans le cadre du financement du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) au Sénégal ». Consulté sur : <https://www.globalpartnership.org/fr/news/lancement-du-programme-de-cantines-scolaires-dans-le-cadre-du-financement-du-partenariat>

Swensson L. F. J. (2020), Harmonisation des règles et des pratiques de passation des marchés publics pour la mise en œuvre des initiatives d'alimentation scolaire liées à la production locale : le cas du Sénégal, FAO, pp. 50. Consulté sur : <http://www.fao.org/3/cb1204fr/cb1204fr.pdf>

TOGO

Abitor K., Akologbo G., Lawani N, (2021), Étude de faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au Togo et au Bénin, AFL, ETD, pp. 56. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/approvisionnement-cantines-scolaires-en-produits-locaux/>

La Banque mondiale (2011), Au Togo, le Projet de Développement Communautaire améliore les conditions de vie des milliers de personnes. Consulté sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2011/03/18/community-development-project-improves-living-conditions-for-thousands-in-togo>

Sexton D. (2019), Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux sur les marchés institutionnels au Togo et au Bénin, AFL, GIC, Oadel, pp. 89. Consulté sur : <https://acting-for-life.org/app/uploads/%C3%89tude-March%C3%A9s-institutionnels-Togo-et-B%C3%A9nin.pdf>

ARTICLES DE PRESSE

BÉNIN

African initiatives group Benin (2021), « Impact des cantines scolaire au Bénin : "La cantine nous sauve" s'adresse une écolière au représentant résident du Pam », sur Aigbenin. Consulté sur : <https://aigbenin.com/2021/02/19/impact-des-cantines-scolaire-au-benin-la-cantine-nous-sauve-sadresse-une-ecoliere-au-representant-resident-du-pam/>

Dikpe S. (2020), « Bénin – Cantines scolaires : l'impact sur l'économie locale souligné par le Pam, dans *Koriactu*. Consulté sur : <https://koriactu.com/benin-cantines-scolaires-limpact-sur-leconomie-locale-souligne-par-le-pam/>

Fatongninougbo J. (2021), « Cantine scolaire au Bénin : Le Pam offre aux petits producteurs l'opportunité de faire partie des fournisseurs locaux de vivres », dans *La presse du jour*. Consulté sur : <https://quotidienlapressedujour.com/cantine-scolaire-au-benin/>

La nouvelle tribune (2021), « Cantines scolaires dans le Borgou : les difficultés d'un programme salubre », dans *La nouvelle tribune*. Consulté sur : <https://lanouvelletribune.info/2021/02/enquete-cantines-scolaires-dans-le-borgou-les-difficultes-dun-programme-salubre/>

BURKINA FASO

Agence d'information du Burkina (2021), Burkina : « L'initiative au moins un repas équilibré par jour concerne tous les enfants (ministre) », sur *MSN*. Consulté sur :

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-de-l-ouest/burkina-faso-actualite/burkina-linitiative-au-moins-un-repas-%C3%A9quilibr%C3%A9-par-jour-concerne-tous-les-enfants-ministre/ar-AAN1S7E>

Kinda I. (2020), « Transfert des ressources : Le ministère de l'éducation nationale fait le bilan à Bobo », dans *Burkina24*. Consulté sur : <https://www.burkina24.com/2020/10/23/transfert-des-ressources-le-ministere-de-leducation-nationale-fait-le-bilan-a-bobo/>

Rédaction B24 (2021), « Burkina Faso : L'État met en place un projet pour la nutrition des enfants à l'école », dans *Burkina24*. Consulté sur, <https://www.burkina24.com/2021/06/16/burkina-faso-letat-met-en-place-un-projet-pour-la-nutrition-des-enfants-a-lecole/>

WakatSéra (2019), « Cantine scolaire au Burkina Faso : évolution d'une politique à la croisée des chemins », dans *WakatSéra*. Consulté sur : <https://www.wakatsera.com/cantine-scolaire-au-burkina-faso-evolution-dune-politique-a-la-croisee-des-chemins/>

SÉNÉGAL

Agence de presse sénégalaise (2021), « Des parlementaires lancent un réseau pour l'alimentation et la modernisation des daaras », dans Agence de presse sénégalaise. Consulté sur : <http://www.aps.sn/actualites/societe/education/article/naissance-d-un-reseau-des-parlementaires-pour-l-alimentation-et-la-modernisation-des-daaras>

Commodafrica (2016), « La création de cantines scolaires profite-t-elle à l'agriculture locale au Sénégal ? », dans *Commodafrica*. Consulté sur : <http://www.commodafrica.com/27-01-2016-la-creation-de-cantines-scolaires-profite-t-elle-lagriculture-locale-au-senegal>

Intelligences.info (2019), « Des personnalités s'engagent pour l'alimentation scolaire », dans *Intelligences.info*. Consulté sur : <https://intelligences.info/article-11996-des-personnalits-s-engagent-pour-l-alimentation-scolaire.html>

La vie sénégalaise (2019), « Education Sénégalaise : Le Pam vante les bienfaits des cantines scolaires », dans *La vie sénégalaise*. Consulté sur : <https://laviesenegalaise.com/education-senegalaise-le-pam-vante-les-bienfaits-des-cantines-scolaires/>

Ndarinfo, (2018), « Cantines scolaires : Counterpart évalue ses interventions à Dagana, Saint-Louis et Podor », dans *Ndarinfo*. Consulté sur : https://www.ndarinfo.com/Cantines-scolaires-Counterpart-evalue-ses-interventions-a-Dagana-Saint-Louis-et-Podor_a20693.html

TOGO

Akoda S. (2019), « Togo : de 2008 à ce jour, l'alimentation scolaire a coûté près de 20 milliards FCFA », dans *Togo first*. Consulté sur : <https://www.togofirst.com/fr/social/2607-3597-togo-de-2008-a-ce-jour-l-alimentation-scolaire-a-coute-pres-de-20-milliards-fcfa>

Liang C. (2014), « Togo : un programme de cantine scolaire pour améliorer la santé des enfants défavorisés », dans *French China*. Consulté sur : http://french.china.org.cn/foreign/txt/2014-04/24/content_32189385.htm

Ma nation Togo (2014), « Cantines scolaires : un programme ambitieux pour lutter contre la déperdition scolaire », dans *Ma nation Togo*. Consulté sur : <https://manationtogo.com/cantines-scolaires-un-programme-ambitieux-pour-lutter-contre-la-deperdition-scolaire/>

République togolaise (2021), « Filets sociaux de base : à un an du terme, 23 milliards FCFA décaissés », dans *République togolaise*. Consulté sur

<https://www.republiquetogolaise.com/social/2801-5089-filets-sociaux-de-base-a-un-an-du-terme-23-milliards-fcfa-decaisses>

Souleyman B. (2020), « Togo : les cantines scolaires deviennent une institution ! », dans *Full-news.info*. Consulté sur : <https://full-news.info/togo-cantines-scolaires-deviennent-institution/>

Togo first (2020), « Togo : les USA appuient le programme des cantines scolaires », dans *Togo first*, Consulté sur : <https://www.togofirst.com/fr/education/2910-6611-togo-les-usa-appuient-le-programme-des-cantines-scolaires>

VIDEOS

SÉNÉGAL

Lifcom company (2021), « Le Pam accompagne l'État du Sénégal dans sa lutte contre la sous-alimentation en milieu scolaire ». Consulté sur : https://www.youtube.com/watch?v=DDVwUM7_z5A

Ndarinfo (2020), « Projet intégré d'alimentation et de nutrition à l'école : un « bilan satisfait » au premier trimestre ». Consulté sur : https://www.ndarinfo.com/Projet-integre-d-alimentation-et-de-nutrition-a-l-ecole-un-bilan-satisfait-au-premier-trimestre-video_a27754.html

ENTRETIENS

De Jacquilot G. (2021), *Des cuisines au cœur du développement territorial ?*, GRDR, Sénégal. Consultable sur <https://www.alimenterre.org/des-cuisines-au-coeur-du-developpement-territorial>

Dekoun S., Dossou R. (2021), GIC, Bénin

Kiema J. (2021), *Accompagner les organisations paysannes vers les marchés institutionnels*, CPF, Burkina Faso. Consultable sur <https://www.alimenterre.org/les-cascades-une-region-test-pour-ouvrir-le-marche-des-cantines>

Lawani N. (2021), *Les « mamans cantines », un nouveau débouché possible pour les paysans*, ETD, Togo. Consultable sur <https://www.alimenterre.org/les-mamans-cantines-un-nouveau-debouche-possible-pour-les-paysans>

Ndoye K. (2021)*, Cicodev, Sénégal